

## L'introduction des jours de carence a des effets contre-productifs !

4

L'idée selon laquelle l'introduction des jours de carence permettrait de limiter les arrêts maladie repose sur l'idée courts sont des arrêts de complaisance. A croire que les médecins ne sont pas de vrais professionnels de santé ! Encore une fois, le gouvernement se plante sur toute la ligne, tant en matière de santé publique que d'efficacité des mesures.

### Une aberration en termes de santé publique

L'introduction de jours de carence encourage en réalité les agents à venir travailler malades, au risque de contaminer les collègues ou à sacrifier des jours de congé pour se reposer et se soigner. Or toutes les politiques de santé incitent à la prévention et au soin immédiat : il ne faut pas laisser traîner les pathologies pour ne pas qu'elles s'aggravent... et conduisent à des arrêts maladie plus longs !

### Une mesure qui rallonge la durée des arrêts

L'instauration d'un jour de carence dans la fonction publique en 2012 a certes fait diminuer les arrêts maladie de moins d'une semaine mais a nettement conduit à une augmentation des absences de plus d'une semaine, comme l'ont montré Alexandre Azenave-Lacrouz et Alexandra Godzinski dans une étude de l'INSEE. Or les arrêts les plus longs sont aussi les plus coûteux ! Les employés qui bénéficient d'une couverture du délai de carence par leur employeur s'arrêtent moins et moins longtemps, comme l'a établi une étude de l'économiste Catherine Pollak sur les salariés du privé. L'absence de jours de carence a donc un effet positif en termes de santé publique et d'économie !

## Toutes ces contre-vérités pour casser l'Etat social

Le gouvernement déforme volontairement la réalité avec une visée purement idéologique. Au fond, il s'agit de démanteler l'Etat social. Présenter indûment les fonctionnaires comme des privilégiés permet de leur ôter des droits en divisant le monde du travail. Le gouvernement désinforme pour gagner le soutien de la population. Mais il s'agit aussi d'empêcher que le statut de la fonction publique soit un modèle de progrès social qui permette à tous les salariés de revendiquer de nouveaux droits. Faisons-en justement un horizon pour tous et toutes et pour tirer les droits de l'ensemble des salariés vers le haut ! Car demain, le privé risque d'être attaqué plus fort encore.

Ras le bol des mensonges sur les agents publics !

3 jours de carence, c'est non !

3 jours de carence : Pour dissuader les agents de s'arrêter ?

**c'est faux !** Les jours de carence n'empêchent pas les arrêts maladie, en revanche ils rallongent la durée des arrêts

*Les études sur le privé montrent que les agents couverts s'arrêtent moins et moins longtemps. Dans le public, l'introduction du jour de carence a fait augmenter les arrêts de plus d'une semaine. Autrement dit la politique du gouvernement est court-termiste et ne mesure pas l'ensemble des conséquences*



# 3 jours de carence ?

## c'est non !

### stop au fonctionnaires bashing !

Fonction publique UTILITE PUBLIQUE

Le gouvernement Barnier méprise et maltraite les agents publics : coupes budgétaires, réduction des effectifs, suppression de la GIPA, année blanche pour les salaires, annonce de 3 jours de carence, baisse du taux de couverture des arrêts maladie à 90% etc. Les raisons de notre colère ne manquent pas, mais l'introduction des trois jours de carence est la plus symbolique mais aussi la plus violente pour les agents publics.

### Un « absentéisme » des agents publics ? Mensonges et approximations du gouvernement

Le ministre de la fonction publique a justifié cette mesure en dénonçant « l'absentéisme des fonctionnaires ». Selon lui une explosion des arrêts maladie auraient été multipliés par 80% en dix ans dans la fonction publique et coûteraient 15 milliards d'euros par an. La mise en place des 3 jours de carence et de la réduction du taux d'indemnisation des arrêts maladie permettrait des économies à hauteur de 1,2 milliards d'euros par an. Pourtant le raisonnement du gouvernement est fondé sur des approximations et des mensonges. On vous explique (ou on vous rappelle !) tout ça en 4 points.

3 jours de carence : Pour des raisons d'égalité ? **c'est faux !**

Pour 2 salariés du privé sur 3, les jours de carence sont pris en charge par l'employeur.

*Les agents publics ont droit aux mêmes avantages que la majorité des agents du privé ! L'Etat serait-il devenu une PME qui traiterai plus mal ses salariés que le privé ?*

1 L'égalité, c'est ne pas traiter les agents publics plus mal que le privé !

Pour justifier ces mesures, le gouvernement invoque une mesure d'égalité et d'alignement sur les salariés du privé, en rappelant que la règle de droit dans le privé est de trois jours de carence avant la prise en charge de l'arrêt maladie par la sécurité sociale et que la couverture est de 90% maximum. Sauf que pour 66% des salariés du privé sont couverts ! Des conventions collectives et accords de branche prévoient en effet des dispositifs de prévoyance d'entreprise qui couvrent les jours de carence ! C'est ce qu'a établi une l'IRDES en dans son enquête "Protection sociale complémentaire d'entreprise" en 2020. C'est aussi ce que rappelle le rapport IGF-IGAS sur la réduction des absences dans la fonction publique (p. 204) dont se réclame le ministre de la Fonction publique ! Kasbarian et Barnier devraient apprendre à lire !

## A caractéristiques égales, les agents du public ne sont pas plus absents que les salariés du privé !

2

Le gouvernement va plus loin encore dans la mauvaise foi et le mépris des fonctionnaires ! En invoquant « l'absentéisme » des fonctionnaires, le ministre de la fonction publique met en avant un taux d'arrêt maladie supérieur dans le public à celui du privé. Il cite encore le rapport IGF-IGAS qui établit une moyenne de 14,5 jours d'arrêts maladie par an pour les agents publics contre 11,6 pour les salariés du privé. **Décidément le gouvernement devrait apprendre à lire !** S'il était honnête, il irait jusqu'au bout de la démonstration des inspecteurs généraux dont l'analyse est bien plus fine (p.16 à 18) !

### 3 jours de carence : Pour limiter un abus ? **c'est faux !**

Il ne faut pas mentir sur les chiffres : non les agents publics ne sont pas plus absents !

Le rapport IGF-IGAS explique la moyenne plus élevée des jours d'arrêt pour les agents publics par **des effets d'âge** (les agents publics sont plus âgés en moyenne) **et de caractéristiques socio-professionnelles** (les agents publics exercent des métiers plus pénibles et sont majoritairement moins qualifiés que les salariés du privé) - voir p. 16-18

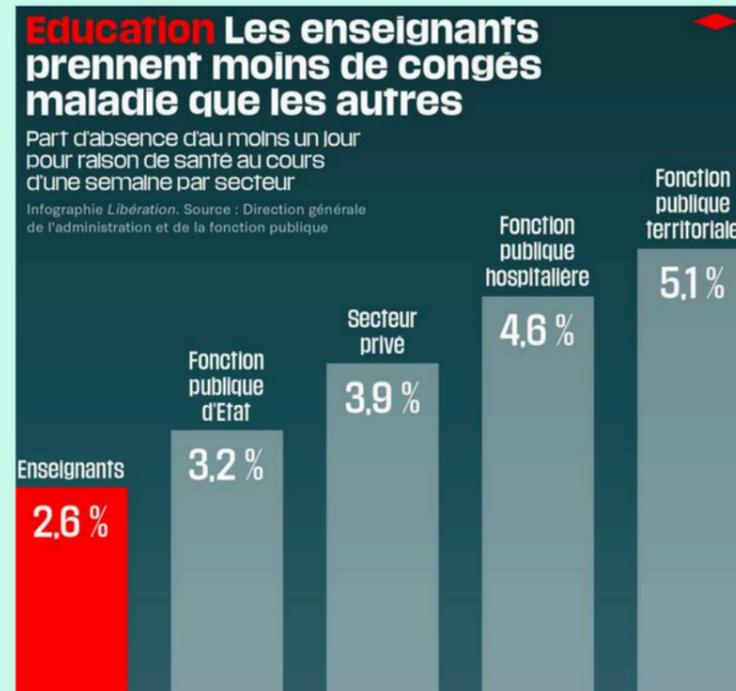
### Un effet population manifeste

Cet effet "population" est évident sur le graphique ci-contre. **La fonction publique d'État connaît un nombre moyen d'arrêt maladie inférieur au secteur privé à cause du poids des cadres** (agents catégorie A notamment enseignants), tandis qu'on compte bien plus d'ouvriers dans la fonction publique territoriale où le nombre moyens d'arrêt est sensiblement plus élevé !

Autrement dit : la communication du gouvernement utilise des données tronquées, manipule les chiffres et désinforme volontairement !

### Le taux d'arrêts maladie dépend du type de population

En réalité à caractéristiques de population égale, le nombre moyen d'arrêt maladie n'est plus élevé pour le public que pour le privé ! Les inspecteurs généraux rappellent que le taux d'arrêt maladie est fortement dépendant du type de population étudié. **Autrement dit, plus on est vieux et plus on exerce un métier physique et pénible et plus on a des chances d'être en arrêt maladie.** Or les agents publics sont justement en moyenne + âgés que les salariés du privé (+3 ans) et on y trouve en moyenne moins de cadres et plus d'ouvriers et d'employés que dans le privé, notamment dans la fonction publique territoriale et hospitalière. Les métiers y sont aussi plus pénibles. **Ce sont principalement ces caractéristiques démographiques qui expliquent les écarts entre le privé et le public.**



3

## L'augmentation des arrêts maladie était conjoncturelle et est déjà derrière nous !

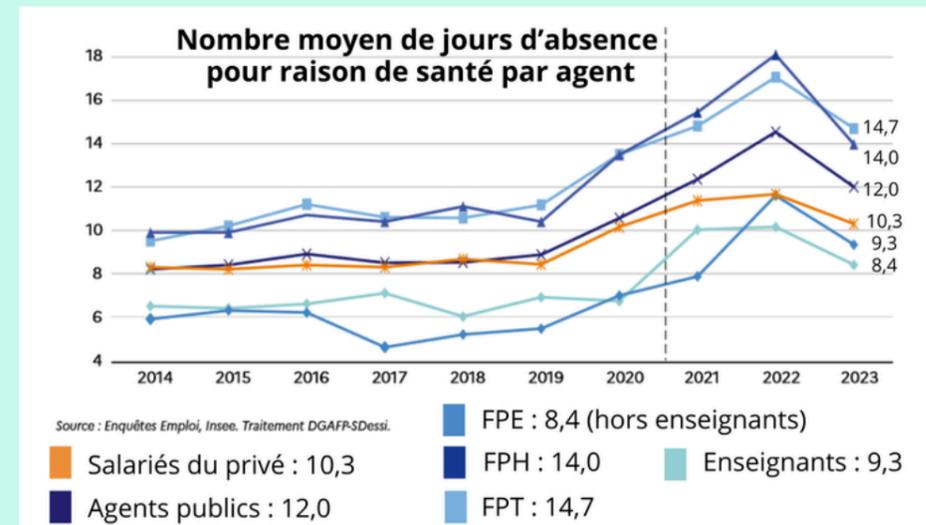
La propagande mensongère du gouvernement va plus loin. Le ministre de la fonction publique se répand sur les plateaux en dénonçant une « explosion » des arrêts maladie. Mais l'argumentation du gouvernement est d'autant plus pernicieuse qu'elle se fonde encore une fois sur des données tronquées.

### Une augmentation liée à la crise Covid

L'augmentation des arrêts maladie qui justifierait les mesures cruelles du gouvernement est purement conjoncturelle est largement liée à la crise Covid. **Encore une fois, le gouvernement devrait apprendre à lire !** Les inspecteurs généraux l'écrivent eux-même dans le rapport sur la réduction des absences dans la fonction publique (p. 15) et leurs données montrent bien que l'augmentation commence en 2020 !

### Des taux qui baissent dès 2023

La DGAFP vient de sortir son [rapport 2024 sur l'Etat de la fonction publique](#). **Sans surprise, le nombre moyen de jours d'arrêt maladie repart largement à la baisse en 2023.** Forcément, la crise Covid est derrière nous ! Et ce n'est pas un hasard : les agents du secteur public sont par nature plus exposés au public et donc à la circulation des maladies. Ils ont été plus affectés par la crise Covid et ses conséquences.



Source : Rapport sur l'Etat de la fonction publique 2024 (DGAFP - p. 166)

### 3 jours de carence : Pour enrayer une augmentation exponentielle ? **c'est faux !**

Dès 2023, les arrêts repartent à la baisse. L'augmentation était liée à la crise Covid !

Si le nombre d'arrêt moyen avait fortement augmenté dans le public pendant la crise Covid, il est en net diminution depuis 2023, comme le montre le rapport 2024 sur l'Etat de la fonction publique de la DGAFP (p. 166)

Peut-on vraiment croire que le gouvernement n'avait pas les données 2023 quand il a lancé ses propositions de casse des droits des agents publics avec l'introduction des jours de carence et la réduction du taux d'indemnisation des arrêts maladie ? C'est peu probable mais maintenant que les données sont publiques, **il faut qu'il retire immédiatement ses propositions !**